

Zeitschrift:	Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber:	Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band:	25 (1963)
Heft:	1
Rubrik:	36ème rapport annuel de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs : (1er juillet 1961 - 30 juin 1962)

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



36^{ème} Rapport annuel

de l'Association suisse de propriétaires de tracteurs.

(1er juillet 1961 – 30 juin 1962)

1. Généralités

En raison des nouveaux genres de véhicules automobiles agricoles créés par l'Arrêté du Conseil fédéral du 18 juillet 1961 *), les statistiques établies chaque année à fin septembre pour les tracteurs agricoles n'ont pu être publiées. Le 30 septembre 1960, il y avait 48 890 tracteurs agricoles en service dans notre pays. Un total de 4 400 (4 177) tracteurs agricoles ont été mis en circulation au cours de la période s'étendant du 1er octobre 1960 au 30 septembre 1961. En tenant compte du nombre moyen des machines retirées de la circulation durant les deux années antérieures, il est à supposer que l'effectif des tracteurs agricoles au 30 septembre 1961 atteignait pour le moins le chiffre de 52 700 unités.

Les cantons dans lesquels le plus de tracteurs agricoles viennent d'être admis à la circulation sont ceux de Berne (932), Vaud (565), Fribourg (460), Zurich (456) et Argovie (449), alors que l'année précédente les cantons occupant les premières places à cet égard étaient ceux de Berne (730), Argovie (541), Vaud (433), Fribourg (364) et Zurich (326). Le canton de Berne continue à être celui dont l'effectif de tracteurs s'avère le plus important (env. 9 400). Il est suivi par les cantons de Vaud (env. 7 100) et de Zurich (env. 7 000).

2. L'effectif des membres

Entre le 1er juillet 1961 et le 1er juillet 1962, nos sections ont recruté globalement 3 210 sociétaires (1 864). L'effectif des membres de notre organisation a passé ainsi de 28 590 à 31 800 unités. Ce résultat est réjouissant. Nous sommes toutefois conscients du fait qu'il entraîne de nouvelles obligations pour le Comité directeur. Les sections qui ont recruté le plus de membres sont celles des cantons suivants: Thurgovie (497), Berne (478), Vaud (448), Saint-Gall (385), Argovie (322) et Lucerne (237), tandis que les sections qui se distinguèrent particulièrement dans ce domaine l'année dernière furent celles des cantons de Berne (347), Zurich (271), Thurgovie (193), Argovie (186), et Soleure (158). Le tableau 1, publié à la page suivante permet de se rendre compte de l'accroissement de l'effectif des membres dans les autres sections. Nous savons que nous commettons une injustice envers les petites sections en soulignant certaines

*) Arrêté du Conseil fédéral (ACF) sur les véhicules automobiles et remorques agricoles, les machines de travail industrielles et les véhicules spéciaux.

augmentations importantes de l'effectif des membres, car les dites sections n'ont pas la possibilité de se développer dans la même mesure. Sous ce rapport, nous prions donc le lecteur de bien vouloir également accorder l'attention voulue au tableau 6.

Nous adressons de chaleureux remerciements à tous ceux qui ont recruté des membres. Rappelons à ce propos que l'insigne de l'association fixé sur le devant du tracteur constitue un excellent moyen de propagande. Aussi est-ce avec satisfaction que nous constatons le nombre croissant d'insignes cédés l'année dernière aux propriétaires de tracteurs, en particulier par les sections thurgovienne (1000), zurichoise (500) et bernoise (300).

Tableau 1
Effectif général des membres et effectif de chaque section

Section	30.6.1958	30.6.1959	30.6.1960	30.6.1961	30.6.1962	Augmentation de l'effectif durant l'exercice
Argovie	1806	1893	1911	2097	2419	322
Berne	3350	3591	3909	4256	4734	478
Deux-Bâles	652	678	702	739	768	29
Fribourg	2324	2421	2470	2450	2567	117
Genève	591	595	567	566	566	—
Grisons	41	51	56	46	50	4
Jura Bernois	157	293	277	339	361	22
Liechtenstein	—	—	—	232	262	30
Lucerne *	1161	1326	1577	1642	1879	237
Membres directs	14	5	5	3	3	—
Neuchâtel	244	282	288	375	479	104
Nidwald	—	42	66	75	77	2
Obwald	—	80	111	134	155	21
Saint-Gall **	1472	1633	1778	1914	2299	385
Schaffhouse	730	791	857	929	983	54
Schwyz	204	211	271	302	361	59
Soleure	575	637	688	846	965	119
Tessin	165	213	244	242	245	3
Thurgovie	2051	2356	2337	2530	3027	497
Valais	144	137	132	130	225	95
Vaud	3133	3172	3192	3147	3595	448
Zoug	246	262	281	318	365	47
Zurich	4653	4808	5007	5278	5415	137
Total	23713	25477	26726	28590	31800	3210

* Y compris Nidwald et Obwald jusqu'en 1958.

** Y compris Liechtenstein jusqu'en 1960.

3. Les rapports entre l'association centrale et les sociétaires

Lorsqu'on se trouve à la tête d'une organisation, il est bon de se demander parfois si les efforts que l'on fait répondent à l'attente des sociétaires. Autant que nous puissions en juger, nos membres se montrent satisfaits de notre activité. Les contacts nécessaires sont maintenus surtout par l'intermédiaire du périodique «LE TRACTEUR et la machine agricole», qui paraît 15 fois par an, ainsi que par notre participation à des assemblées

générales ou régionales. En outre, de nombreux membres nous téléphonent ou nous écrivent pour obtenir certains renseignements ou se faire conseiller. Trop peu de sociétaires, malheureusement, prennent l'initiative de nous donner leur avis concernant soit les activités déployées par notre organisation, soit le périodique. Ces avis s'avèrent pourtant indispensables si nous voulons éviter que notre organisation s'écarte des objectifs fixés à ses débuts ou qu'elle néglige certains secteurs d'activité.

Dans l'avant-dernier rapport annuel, nous avions suggéré que les propriétaires de tracteurs de chaque commune d'une certaine importance se réunissent au moins une fois par hiver afin de discuter entre eux des principaux problèmes qui les préoccupent, puis de soumettre les résultats de ces discussions au gérant de leur section. Nous invitons à nouveau les agents de liaison ou ceux de nos sociétaires qui possèdent de l'expérience en matière de machinisme agricole à prendre l'initiative de telles rencontres. Ces prises de contact se montreront sûrement très fructueuses et les bonnes idées qui en jailliront pourront donner un nouvel essor à notre activité.

4. Les rapports entre l'association centrale et les sections

Ces rapports n'ont cessé d'être excellents et profitables. Abstraction faite des séances du Comité central, les contacts sont maintenus principalement par entretiens téléphoniques et par correspondance. Grâce à l'envoi de lettres circulaires et de copies de pièces, nous tenons Messieurs les Présidents et Gérants de nos sections constamment au courant des affaires ordinaires. A part la correspondance usuelle, il a été procédé à 55 envois au cours de cet exercice, ce qui, en moyenne, correspond à un pli par semaine. A première vue, ces envois peuvent paraître de la paperasserie administrative. Ils permettent en réalité de renseigner exactement les Présidents et les Gérants — comme ne le fait probablement aucune autre organisation agricole — sur tout ce qui intéresse notre association.

La correspondance envoyée aux représentants des sections leur fait par ailleurs mieux comprendre qu'un nombre toujours plus grand de problèmes exigent une solution sur le plan suisse et que seule une organisation de faîte se trouve en mesure d'en venir à bout.

Nous remercions de tout cœur Messieurs les membres des comités, de même que Messieurs les Présidents et Gérants de nos sections, de leur constant dévouement et de leur précieuse collaboration. (à suivre)



**Sociétaires! Assitez nombreux aux
manifestations de votre section!**